Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingsbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

À l'attention des membres de la FSD

Berne, le 2 mars 2022

Invitation à l'assemblée générale virtuelle de la FSD du 31 mars 2022

Chers membres,

Par la présente, nous vous invitons à l'assemblée générale de notre fédération qui est prévue :

Date : Jeudi 31 mars 2022

Type : AG Virtuelle
Le lien pour participer à la formation et à l'AG vous parviendra 2 jours avant la rencontre

Vous êtes cordialement invités à assister aux conférences ainsi qu'à l'assemblée générale de l'après-midi.

Une traduction simultanée sera assurée durant l'ensemble de la journée.

Les exposés sont offerts dans le cadre de la formation continue.

Merci de retourner votre talon réponse d'ici au 27 mars 2022 au secrétariat de la FSD.

Au plaisir de vous saluer lors de cette assemblée générale virtuelle du 31 mars 2022, nous vous prions d'agréer, chers membres, nos salutations les meilleures.

Fédération Suisse des Désinfestateurs

Stéphane Aeschlimann
Président

Annexes : Programme de la journée
Ordre du jour de l'assemblée générale
Talon-réponse
Procuration

Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingsbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Programme de la journée

Date : 31 mars 2022

Type : Rencontre virtuelle par vidéoconférence
Le lien pour participer à la formation et à l'AG vous parviendra 2 jours avant la rencontre

Conférences

08.00 – 08.15	**Mot de bienvenue** Stéphane Aeschlimann, Président FSD
08.15 – 08.30	**Présentation du nouveau groupe Facebook Professional Pest Management Suisse** Hubert Kupper, Commission de formation FSD
08.30 – 09.30	**Responsabilité propre des employés et des cadres dirigeants** Hans-Joachim Hess, Hess & Partner Rechtsanwälte, Küsnacht
09.30 – 09.45	Pause
09.45 – 10.45	**Sécurité sur les toitures et les nacelles** Eric Nieto NE-Formation, Lausanne
10.45 – 11.00	**Remerciements aux invités et pause**

Assemblée générale

11.00 – 12.30	**Assemblée générale de la Fédération Suisses des Désinfestateurs** Selon ordre du jour annexé

Une traduction simultanée sera assurée durant toute la journée.

Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingsbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

INVITATION

à l'assemblée générale virtuelle 2022 de la FSD

du jeudi 31 mars 2022 à 11h00

Ordre du jour

1. Bienvenue
2. Détermination des entreprises présentes, contrôle des ayants droit au vote et nomination du scrutateur
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale virtuelle du 25 mars 2021
4. Questions relatives aux membres
5. Approbation du rapport du président
6. Approbation des comptes 2021 et du rapport de l'organe de révision
7. Élection de l'organe de révision
8. Décharge au comité
9. Budget 2022 et montant des cotisations
10. Commission de formation
    11.1 Rapport de commission de formation
    11.2 Rapport concernant la formation de base 2021
    11.3 Élection complémentaire à la commission de formation
11. Divers
12. Date de l'assemblée générale 2023 : la proposition du jeudi 30 mars 2023 sera faite

La documentation détaillée relative à la séance vous parviendra par courriel 10 jours avant l'assemblée générale.

Au plaisir de vous saluer à l'occasion de notre assemblée générale virtuelle, je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

Fédération Suisse des Désinfestateurs

Stéphane Aeschlimann
Président

Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingsbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

TALON-RÉPONSE

Nous vous prions de retourner ce talon-réponse au secrétariat de la FSD au plus tard le 28 mars 2022

Courrier : FSD – VSS
Kapellenstrasse 14
Case postale
3001 Berne

Fax : 058 796 99 03

Courriel : info@fsd-vss.ch

Inscription pour la journée virtuelle du jeudi 31 mars 2022

	Nombre de personnes
☐ Nous participerons à la matinée de conférences	_____ personne(s)
☐ Nous participerons à l'assemblée générale	_____ personne(s)
☐ *Nous ne pourrons malheureusement pas participer à l'AG du 31 mars 2022 et* ***déléguons notre droit de vote, selon la procuration annexée***	

Participants :

Entreprise : _____

Adresse, no postal, lieu : _____

Nom, prénom : _____

Nom, prénom : _____

Nom, prénom : _____

_____ _____
Lieu, date Timbre de l'entreprise, signature

Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingsbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Procuration

Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'assemblée générale virtuelle de la FSD du 31 mars 2022, veuillez transmettre votre droit de vote à un autre membre de notre fédération. Nous vous prions de prendre note que, selon le 2ème paragraphe de l'art. 18 des statuts de la FSD, un membre ne pourra pas recevoir plus de deux procurations.

Veuillez retourner la procuration **dûment complétée et signée** jusqu'au **28 mars 2022** au secrétariat de la FSD.

Je/nous

.....
Société

.....
Nom, prénom

.....
Adresse

.....
No postal, lieu

donne/donnons, par la présente, procuration à

□ un membre du comité de la FSD

ou

□ au membre de la FSD suivant

.....
Nom, prénom, nom de l'entreprise

afin de me/nous représenter et d'user de mon/notre droit de vote conformément à mes/nos intérêts lors de l'assemblée générale virtuelle de la FSD du 31 mars 2022.

.....
Lieu, date Timbre et signature

Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingsbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Procès-verbal

Assemblée générale de la Fédération Suisse des Désinfestateurs

du 25 mars 2021, de 14h15 à 15h40

Par vidéoconférence ZOOM

Ordre du jour

1 Accueil
2 Liste des présences et détermination des membres ayant le droit de vote, élection du scrutateur
3 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2020
4 Propositions d'Uli Lachmuth
5 Membres
6 Approbation du rapport du président
7 Approbation des comptes annuels 2020et du rapport de l'organe de révision
8 Décharge du comité
9 Élections
10 Budget 2021 et fixation du montant des contributions des membres
11 Commission de formation
11.1 Rapport de la commission de formation
11.2 Rapport sur le cours de formation 2020
11.3 Élection de la commission de formation
12 Divers
13 Date de l'assemblée générale 2022 : jeudi 31 mars 2022 comme date probable

1 Accueil

En tant que président de la Fédération Suisse des Désinfestateurs (FSD), Stépane Aeschlimann salue les membres présents à l'assemblée générale 2021 par Zoom.

Il remarque que l'invitation a été envoyer dans les délais statutaires, à savoir le 24 février 2021 et les documents relatifs à l'AG le 15 mars 2021.

Une minute de silence est observée en mémoire de Anton Hasenböhler, décédé le 3 octobre 2019.

2 Liste des présences et détermination des membres ayant le droit de vote, élection du scrutateur

Au début de la séance 27 membres sont présents, le nombre de membres présents durant la séance a été variable, comme certains se sont connectés plus tard ou se sont déconnectés par moment ou totalement. Par ailleurs, six membres ont fait usage de l'art. 18 lit. e des statuts et ont délégué leur droit de vote pour l'assemblée :

Une procuration a été donnée à Isabelle Landau (responsable de la formation) et une à Gérard Cuendet (membre d'honneur). Isabelle Landau et Gérard Cuendet ont voté électroniquement lors de l'AG virtuelle.

Trois membres ont donné leur vote aux membres du comité de la FSD (Manuel Wegmann, Pascal Frei et Jean-Martin Fierz). Ces votes-là ne sont pas pris en compte dans le vote électronique et doivent être ajoutées au nombre de votes électroniques.

De plus, l'entreprise un membre a reçu la procuration d'un autre. Le vote de ce dernier doit donc également être ajouté au résultat du vote électronique.

Les abstentions ne sont pas mentionnées.

Stéphane Aeschlimann propose Déborah Sauge comme scrutatrice.

Vote : Déborah Sauge est élue scrutatrice à l'unanimité.

Elle accepte son élection.

3 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2020

Le procès-verbal a été transmis aux membres par courriel du 15 mars 2021.

Stéphane Aeschlimann demande à l'assemblée si elle souhaite la lecture du procès-verbal.

Vote : Par 32 voix contre une, l'assemblée accepte que le PV du 27.11.2020 ne soit pas lu.

Le PV est mis en discussion. Aucune question n'est posée au sujet du procès-verbal.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée générale par écrit du 27 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

4 Propositions d'Uli Lachmuth

Les propositions d'Uli Lachmuth (avec une traduction en français pour les membres francophones) ont été envoyées aux membres en même temps que l'invitation avec l'ordre du jour, à savoir le 24 février 2021.

Ces propositions sont discutées point par point. Le comité donne des réponses à certaines alors que d'autres doivent être soumises au vote.

1. *Le comité doit fournir des informations : - est-ce le seul poste créé par le comité ou y en a-t-il d'autres ? - si oui, qui occupe ce ou ces postes ?*

   ***Réponse du comité** : Il s'agit du seul emploi créé par le Comité.*

2. *Le comité est prié d'informer les membres de notre fédération de la description du poste / des spécifications de ce(s) poste(s) ;*

   ***Réponse du comité** : Isabelle Landau a rédigé une description de fonction.*

3. *Si un poste de travail doit être créé dans la fédération / par la fédération, ce projet doit être voté et décidé lors d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ;*
   Le Comité considère cette demande comme légitime et recommande le vote de cette proposition.

   <u>Question soumise au vote</u> : Acceptez-vous que les créations de poste au sein de la FSD doivent être autorisée par l'AG ?

Vote : *La proposition que toute création de poste au sein de la FSD doive être autorisée par l'AG est acceptée par 22 contre 8 voix.*

4. *Les postes créés dans / par la fédération doivent être annoncés par lettre circulaire à tous les membres de la fédération ;*

   Question soumise au vote : Acceptez-vous que tout nouvel emploi créé par la FSD doit être annoncé aux membres par lettre circulaire ?

Vote : *La proposition que tout nouvel emploi créé par la FSD doit être annoncé aux membres par lettre circulaire est acceptée par 25 contre 8 voix.*

5. *Je demande que par vote de l'AG les décisions suivantes soient prises : Les personnes qui sont en relation de travail avec la FSD ne peuvent pas exercer simultanément une fonction élective. Cela signifie que les personnes qui sont employées par la fédération ne puissent pas être disponibles pour les élections au sein de la fédération ET que les personnes qui occupent un poste d'élu au sein de la fédération ne peuvent pas postuler ou accepter un poste annoncé par la fédération pendant leur mandat. Cette décision, si elle est prise, nécessite une modification des statuts, les statuts sont modifiés avec un passage correspondant ;*

   Question soumise au vote : Les salariés de la FSD peuvent-ils être élus au comité ou dans les commissions de la FSD ?

Vote : *La proposition que les salariés de la FSD peuvent être élus au comité ou dans les commissions de la FSD est rejetée par 20 contre 10 voix.*

En cas de refus de la proposition :

Question soumise au vote : Les statuts doivent-ils être modifiés de manière appropriée ?

Vote : *La proposition que les statuts doivent être modifiés de manière appropriée est acceptée par 23 contre 7 voix.*

6. *Je demande qu'une décision sur le point 5) entre en vigueur avec effet immédiat.*

   ***Réponse du comité** : Le point 5 est de facto en vigueur, Isabelle Landau ne fait plus partie ni du comité ni de la commission de formation de la FSD.*

7. *Si les propositions sous 5) et 6) sont acceptées, les élections partielles nécessaires doivent avoir lieu immédiatement.*

   ***Réponse du comité** : L'élection du comité est prévue au point 9 de la présente AG.*

5 Membres

5.1 Mutations

Stéphane Aeschlimann informe que durant l'année associative 2020/2021, deux nouveaux membres ont été accueillis :

- Nellessen der-kammerjaeger.ch - Kerns OW : 16.10.2019
- GA36 Gini Pascal SA - Sion : 18.12.2020

Aucune résiliation, la FSD compte donc actuellement 54 membres.

5.2 Demande du comité d'exclure de la FSD l'entreprise A-Team

Raisons de l'exclusion :

- A-Team a, à plusieurs reprises, effectué des traitements inappropriés sur les punaises de lit. Le comité a demandé plusieurs fois à A-Team de s'abstenir de le faire. Le 27 janvier 2020, M. Unver de A-Team a été cité devant le conseil et a eu l'occasion de commenter les allégations. Malheureusement, même après cette rencontre, des traitements inappropriés de la part de la société A-Team ont été signalés à plusieurs reprises à la VSS.

- À la suite de plaintes de clients concernant le travail de l'entreprise A-Team Désinfection, il s'avère que celle-ci a :

  - ⇨ Posé des pièges à rat de type T-rex sans poste d'appatage adapté et sécurisé.
  - ⇨ Posé, à l'air libre, des trappes avec du chocolat sans boîtes sécurisées. Or le chocolat est particulièrement attirant pour les enfants et, de plus, nocif pour certains animaux de compagnie.
  - ⇨ Effectué des traitements contre des punaises de lit inexistantes.
  - ⇨ Indiqué, encore en février 2021, sur son site internet sous « Nos certification » la certification NESDCA, or, lors d'une réunion le 27 janvier 2020, M. Unver nous avait informés que ses chiens n'étaient pas retournés chez NESDCA pour renouveler leur certification.

- Par conséquent, le comité ne voit pas d'autre choix que d'exclure A-Team de la FSD pour une attitude préjudiciable à l'association.

- La parole est donnée à M. Yasar Unver pour se défendre des accusations portées contre lui par le Comité FSD.

  M. Unver rétorque que le comité de la FSD ne lui ayant fait que des reproches généraux, sans indications de lieux, dates ou noms de client, il lui est très difficile voire impossible de prendre position quant aux erreurs qui lui sont attribuées. Il ne peut même pas être sûr qu'il s'agisse effectivement de ses pièges. De plus, il lui semble avoir répondu aux attentes de la FSD suite à la rencontre avec le comité en signant un engagement à travailler selon les normes EN16636.

  M. Unver ne reconnait aucun tort et juge être en droit de connaître les détails des faits qui lui sont reprochés. Sans ces informations, il considère être traité injustement.

Vote : L'assemblée générale décide par 13 voix contre 9 d'exclure l'entreprise A-Team de la FSD.

6 Approbation du rapport du président

Le rapport annuel 2020-2021 du président a été envoyé le 15 mars 2021 par courriel aux membres.

Stéphane Aeschlimann récapitule les points les plus importants du rapport.

Le rapport est mis en discussion. Personne ne souhaite prendre la parole.

Vote : Le rapport annuel du président est approuvé à l'unanimité.

7 Approbation des comptes annuels 2020 et du rapport de l'organe de révision

Stéphane Aeschlimann donne la parole à Thomas Schaumberg qui explique le résultat annuel. Les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision ont été soumis au préalable aux membres.

Les comptes annuels sont mis en discussion. Aucune question n'est posée.

Vote : Les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision sont approuvés à l'unanimité.

8 Décharge du comité

Stéphane Aeschlimann redonne la parole à Thomas Schaumberg.

Thomas Schaumberg propose à l'assemblée générale d'accorder la décharge du comité.

Vote : La décharge du comité est accordée à l'unanimité.

Au nom de tous les membres du comité, Stéphane Aeschlimann adresse ses remerciements pour la confiance témoignée.

9 Élections

Élection du comité

Stéphane Aeschlimann fait savoir que le mandat de deux ans du comité est écoulé.

Les membres actuels du comité :

- Stéphane Aeschlimann
- Jean-Martin Fierz
- Pascal Frei
- Déborah Sauge
- Manuel Wegmann

se présentent à nouveau pour le mandat 2021 – 2023 du comité.

Alain Aufranc, Tuttifix, est proposée comme nouveau membre du comité. Il se présente brièvement.

Stéphane Aeschlimann demande à l'assemblée si d'autres propositions ont été formulées pour de nouveaux membres du comité. Ce n'est pas le cas.

Stéphane Aeschlimann demande à l'assemblée si une élection en bloc de tous les membres du comité est acceptable.

Vote : Une élection en bloc de tous les membres du comité est approuvée par 27 voix contre 2.

Vote : Le comité actuel est élu pour le mandat 2021 – 2023 par 30 voix contre 1.

Au nom du comité, Stéphane Aeschlimann adresse ses remerciements pour la confiance témoignée.

Élection du président

Manuel Wegmann annonce que l'actuel président Stéphane Aeschlimann se met à disposition pour un nouveau mandat de deux ans.

Manuel Wegmann demande à l'assemblée si d'autres candidatures ont été soumises. Ce n'est pas le cas.

Vote : Stéphane Aeschlimann est élu président pour le mandat 2021 – 2023 par 26 voix contre 1.

Manuel Wegmann félicite le président.

Stéphane Aeschlimann exprime ses remerciements pour sa reconduction et la confiance qui lui est témoignée.

10 Budget 2021 et fixation du montant des contributions des membres

Stéphane Aeschlimann propose que les contributions des membres, les contributions des donateurs et les frais d'admission demeurent identiques à ceux de 2020.

Vote : L'assemblée générale décide par 30 voix contre 2 de percevoir des cotisations 2021 identiques à celles de 2020.

Le budget a été envoyé au préalable. Il se base sur le nombre déclaré de techniciens au 01.01.2021.

Stéphane Aeschlimann donne la parole à Thomas Schaumberg qui explique le budget.

Aucune autre question n'est posée.

Vote : Le budget 2021 est approuvé par 31 voix contre 1.

Le nombre de techniciens par entreprise est présenté aux membres présents.

11 Commission de formation

11.1 Rapport de la commission de formation

Isabelle Landau donne un aperçu des activités de la commission de formation en 2020/2021 et renvoie pour plus de détails au rapport du président.

11.2 Rapport sur le cours de formation 2020

Isabelle Landau présente les formations organisées durant la période 2020/2021, ceci malgré la situation sanitaire. Durant la crise des formations de base étaient toujours possibles. Seules les formations continues ont dû être annulées.

11.3 Élection de la commission de formation

Gérard Cuendet et Isabelle Landau ne se représentent pas pour un nouveau mandat.

Le mandat de deux ans de tous les membres de la commission de formation a pris fin (art. 20 lit. f des statuts).

Certains membres actuels de la commission de formation

- Gabi Müller
- Ulrich Lachmuth
- Hubert Kupper

restent à disposition pour un nouveau mandat de deux ans 2021 – 2023.

Les personnes suivantes se présentent à l'élection à la commission de formation :

- Stéphane Aeschlimann
- Leano Andali
- Pascal Frei
- Déborah Sauge

La question est posée à l'assemblée si d'autres personnes désirent se présenter. Comme tel n'est pas le cas, il y a 7 candidatures pour 6 postes, les six meilleurs élus formeront la commission de formation.

Vote : Sont élus à la commission de formation :

- Leano Andali 13 voix
- Pascal Frei 26 voix
- Gabi Müller 28 voix
- Ulrich Lachmuth 25 voix
- Hubert Kupper 26 voix
- Déborah Sauge 24 voix

N'est pas élu :

- Stéphane Aeschlimann

12 Divers

La parole n'est pas demandée.

13 Date de l'assemblée générale 2022 : jeudi 31 mars 2022 comme date probable

Décision : Le jeudi 31 mars 2022 est approuvé à l'unanimité. Le lieu de réunion sera à nouveau le Stade de Suisse à Berne.

Stéphane Aeschlimann clôture l'assemblée générale 2019 à 15h40, remercie pour la participation active et souhaite à tous un bon exercice.

Berne, 19 avril 2021

Stéphane Aeschlimann
Président

Thomas Schaumberg
Secrétariat

Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingsbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Rapport du président : Travaux du comité 2021/2022

Ce rapport relate les activités du comité au cours de l'année écoulée.

Le comité de la Fédération se compose des personnes suivantes :
Stéphane Aeschlimann, président et communication Suisse romande ; Pascal Frei, vice-président et formation Suisse allemande ; Jean-Martin Fierz, contacts avec les autorités ; Déborah Sauge, formation Suisse romande et finances ; Manuel Wegmann, CEPA.

La commission de formation se compose des personnes suivantes :
Pascal Frei, président, Leano Andali, Ulrich Lachmuth, Gabi Müller, Déborah Sauge.

Le secrétariat et la comptabilité ont été gérés par le Centre Patronal de Berne.

1. Généralités

Chers confrères,

J'espère sincèrement que ce message vous trouvera en bonne santé.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier de votre présence aujourd'hui. Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure de tenir cette assemblée en présentiel, étant donné que nous avons été tenus de prendre cette décision au moins de décembre, lorsque la situation n'était pas aussi bonne qu'aujourd'hui. C'est, cependant, comme chaque année, un grand plaisir de vous retrouver.

De nos jours, faire une pause et regarder en arrière est fondamental. Je tenais donc à rapidement revenir avec vous sur l'année qui s'est écoulée, notamment afin d'imaginer les remaniements que nous pourrions opérer. James Clear parle d'ailleurs, dans son livre « Atomic Habits », de l'importance de cette évolution constante. Il met notamment en exergue le caractère exponentiel des changements incrémentaux, et c'est bien ce genre de philosophie qui nous incite à nous améliorer un peu plus chaque jour.

Afin de débuter sur une note positive, je commencerai ce discours en insistant sur l'excellence de nos chiffres comptables. Cette année, nous avons réussi à atteindre les 47 000 CHF de profit. Nous avons donc confirmé le succès de l'année passée, malgré le contexte international compliqué, je pense pouvoir affirmer que notre association s'en sort plutôt bien !

En parlant de bonne nouvelle, je voulais mentionner le fait que le cours de base a été tenue en présentiel jusqu'à ce jour et que tout se passe pour le mieux. Je tenais également à souligner le gros travail fourni par les organisateurs, rendu compliqué par la situation sanitaire. Les cours de guêpes et de gaz ont également été un grand succès, mes félicitations à Isabelle pour leur très bonne organisation. Qui plus est, je me suis rendu à la CS3D et ai pu remarquer la faiblesse de leur formation de base. Pour cette raison, la certification CEPA va devenir obligatoire en France mais ce ne sera cependant pas le cas en Suisse, et nous sommes d'ailleurs souvent cités comme exemple par ces-derniers. Par ailleurs, nous avons décidé que nous nous devions de compléter notre formation, non seulement afin d'avoir des techniciens encore plus compétents, mais aussi pour réduire les différences de techniques de traitements entre les différents cantons et les différentes entreprises.

Afin de brièvement mentionner la situation structurelle de la fédération, je voulais vous annoncer que le comité a pris la décision de demander de l'aide au Centre Patronal pour seconder Isabelle en raison d'une surcharge de travail. C'est en particulier Hélène qui nous viendra en aide, car elle a toutes les compétences, et par conséquent toute notre confiance, pour relever ce défi. La commission de formation est également en plein renouvellement et profite

d'une nouvelle dynamique grâce à Déborah, Pascal et Léano. Il faudra donc encore un peu de temps pour voir les effets de ce changement.

Cependant, cette année a également été, comme toutes les autres, révélatrice de certains problèmes, que nous nous sommes attelés à gérer du mieux possible. Au niveau de nos sociétés respectives, nous avons parfois pu échouer à résoudre ces derniers, mais comme on dit en Allemand "Aus Schaden wird man klug" (les échecs rendent intelligents). En effet, avec la pandémie actuelle, nous nous sommes rendus comptes que nos clients devenaient de plus en plus compliqués, que l'absentéisme augmentait et qu'il était de plus en plus complexe de recruter. La résolution de ces quelques problèmes mais aussi de tous les autres passera par un renouvellement constant, que toute entreprise ou association se doit d'effectuer. Nous devons par exemple nous adapter afin de faire face à de nouveaux fléaux comme le moustique tigre et la fourmi tapinoma magnum en formant notre personnel, mais aussi nos clients, sur ces espèces invasives. Que nous le voulions ou non, nous devons également renforcer notre présence sur les réseaux sociaux, canal de communication absolument essentiel de nos jours.

2. Relations publiques

La Fédération fait office d'interlocuteur pour tous ceux et toutes celles qui se posent des questions en la matière. Il s'agit ici de questions simples portant notamment sur la sélection d'une société de désinfestation appropriée, de cas d'infestation parasitaire concrète et parfois complexe, mais aussi, une fois encore, de plaintes. Il arrive que des clients ne soient pas satisfaits d'un membre ou d'un non-membre ou qu'ils souhaitent savoir où en est l'état actuel de la technique. Au cours de cet exercice, le nombre et le type de demandes ont été semblables à ceux des années précédentes.

3. Autorités

Depuis quelques années, nous sommes de plus en plus confrontés à des entreprises qui se présentent comme des spécialistes de la lutte contre les nuisibles. Ils n'ont cependant ni permis OPer-P ni expérience professionnelle. De plus, ces entreprises peu recommandables facturent des prix exorbitants pour leurs prestations. Nous avons rassemblé des preuves en 2020 et 2021 et confié l'ensemble du dossier à une avocate. Malheureusement, toute cette affaire traîne malgré les preuves solides que nous avons rassemblés contre cette entreprise. Le propriétaire a changé de domicile, puis il a déposé le bilan, maintenant il a créé une nouvelle entreprise et recommencé avec le même stratagème : Un classique jeu du chat et de la souris. De plus, les rouages de la justice sont très lents : notre avocate doit toujours interpeller le ministère public et relancer le processus. Tous leurs sites internet sont toujours en ligne et l'ancienne entreprise est réapparue au registre du commerce d'un autre canton. Nous ne savons pas encore si nous obtiendrons gain de cause dans cette affaire.

En outre, des cas de travaux effectués sans permis, notamment dans le cadre de la lutte contre les guêpes, ont été transmis aux autorités.

4. CEPA

Manuel Wegmann, en tant que représentant de la FSD auprès de la CEPA, a participé aux réunions trimestrielles et à l'assemblée générale de février 2021. Tous les événements ont été organisés en ligne. Au cours de l'année, la présidence est passée de Henry Mott à Marc Aubry (ancien vice-président). Ce changement s'est également accompagné d'un changement au niveau du secrétariat de l'association. Le secrétariat s'engage fortement dans le lobbying auprès des membres du Parlement européen à Bruxelles. Il s'agit de défendre les intérêts de notre secteur et d'éviter une réglementation drastique des biocides.

Les finances de la CEPA se sont stabilisées l'année dernière et un nouveau système de fixation des cotisations a été adopté.

La CEPA travaille par groupes de travail qui couvrent les domaines clés de la professionnalisation, de la certification, de la science, de la durabilité et de l'innovation ainsi que de la communication et de la numérisation. Vous trouverez plus d'informations sur www.cepa-europe.org .

En novembre, une première réunion a eu lieu dans le cadre des associations nationales, à laquelle Manuel Wegmann a également participé. L'accent doit être mis à l'avenir sur l'harmonisation des formations nationales. Il est important de redonner plus de poids aux associations nationales aux côtés des autres membres de la CEPA (fabricants et distributeurs de biocides ainsi que les grandes entreprises du secteur de la lutte antiparasitaire).

5. Commission de formation

Pascal Frei a été élu à l'unanimité président de la commission de formation (CF). La CF s'est réunie cinq fois au cours de l'exercice (mai, juin, août, décembre, mars). Plusieurs nouveaux projets ont vu le jour.

La FSD prévoit une nouvelle formation sous la direction de Gabi Müller, qui devrait déboucher sur un nouveau permis restreint. Il s'agit de la lutte contre les moustiques tigres. Nous sommes en discussion avec Max Ziegler de l'OFSP. Une première formation en vue de l'obtention d'un permis professionnel restreint pour la lutte contre les larves de moustiques pourrait éventuellement avoir lieu dès l'été 2022.

Le cours de base sur la fumigation au phosphure d'hydrogène doit se renouveler. Il sera mis au concours pour la première fois à l'automne 2022 avec de nouveaux intervenants. L'avenir nous dira si l'intérêt est grand.

Cours de formation pour les permis OPer-P et OPer-Fu

Les supports de cours doivent être renouvelés et actualisés en permanence. Les priorités suivantes ont été définies pour l'exercice.

- Aligner les versions française et allemande des supports de cours
- Corriger les erreurs de traduction
- Mettre à jour les classeurs de formation en italien. Leur dernière révision datant de 2009 !
- Les thèmes suivants ont fait l'objet de révisions importantes : toxicologie, législation alimentaire, HACCP, transport de marchandises dangereuses.

Cours de formation à la lutte antiparasitaire générale OPer-P

Un cours en allemand et un en français ont eu lieu au centre de congrès Campus Sursee. La prise en charge dans le plus grand centre de congrès de Suisse était très professionnelle. Les circonstances de la pandémie de Covid ont été difficiles et ont généré des travaux supplémentaires pour chaque bloc de cours (concepts de protection, communication avec tous les participants, personnes participant en ligne, etc.). Comme il s'agit d'une formation débouchant sur un diplôme reconnu au niveau fédéral, tous les cours ont pu être organisés en présentiel.

Sur les 45 personnes qui ont passé l'examen, 6 doivent repasser au moins un examen partiel pour obtenir le permis OPer-P.

Permis professionnel limité : Lutte contre les nids de guêpes pour les sapeurs-pompiers

En raison des restrictions de places en 2020, un nombre supérieur à la moyenne de personnes a souhaité suivre ce cours au cours de l'exercice. Trois cours ont eu lieu en allemand, un en français et, pour la première fois depuis de nombreuses années, un en italien. Sur un total de 87 participants, 83 personnes ont obtenu un permis restreint.

Permis pour la fumigation au phosphure d'hydrogène

Comme il n'y avait pas eu de cours en 2020, il y a eu plus de travail : un cours de base en allemand et un en français ont eu lieu, ainsi que deux cours de répétition. Dans le cadre du cours de base, 18 personnes ont obtenu un nouveau permis OPer-Fu. Dix-sept autres personnes obtiennent le renouvellement de le permis pour une durée de cinq ans.

Formations continues

La formation continue à l'occasion de l'assemblée générale a été proposée sous forme de webinaire. C'était la première fois que la FSD procédait ainsi et la technique a donné lieu à quelques accrocs. Ainsi, les exposés ont dû être traduits simultanément et les participants ont dû choisir entre les présentations en français ou en allemand. Il y a eu trois grandes conférences sur la biodiversité, la résistance aux punaises de lit et les lépismes, ainsi que des conférences plus courtes sur différentes techniques de traitement et sur les espèces invasives.

Les formations continues d'automne en allemand et en français n'ont malheureusement pas pu être organisées en présentiel non plus, mais les deux webinaires d'une demi-journée étaient gratuits pour les membres. Il y a eu des conférences sur la protection des oiseaux, les insectes protégés, les auxiliaires et divers points d'actualités).

6. Finances

La comptabilité a été tenue par le Centre Patronal. Selon le rapport de l'organe de révision externe, les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

L'exercice 2021 a pu être clôturé avec un excédent de recettes réjouissant de CHF 47'650.09 (année précédente : CHF 46'253.50). Les capitaux propres passent de CHF 58'897.81 à CHF 106'547.90.

7. Membres

Deux nouveaux membres ont adhéré à la FSD : EGB Nuisibles Sàrl à Genève et Gross Pest Control GmbH à Embrach.

Trois défections : l'entreprise A-Team désinfections sàrl a été exclue lors de l'AG 2021 de la fédération et les entreprise R. Cathomas Reinigungen AG et Saded SA ont été rachetées par des membres de la fédération.

La FSD compte donc actuellement 53 membres.

8. Divers

Je voudrais, une fois encore, remercier et féliciter tous les membres de notre belle Fédération particulièrement mes collègues du comité et de la commission de formation. Je trouve essentiel que tout le monde ait bien conscience du travail et du temps qu'ils et elles consacrent à notre Fédération.

Que l'année 2022 soit excellente, pleine de bonheur et de succès.

Stéphane Aeschlimann

Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingsbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Nom:	Aufranc
Prénom:	Alain
Entreprise:	tuttifix gmbh

Résumé du Curriculum Vitae

En 1995 je termine mon apprentissage dans le domaine des machines mécaniques. Puis je travaille dans plusieurs entreprises de l'industrie agro-alimentaires en tant que mécanicien d'usine.

A partir de 1997, mon père effectue différentes missions pour la ville de Zürich dans le cadre de décès extraordinaires, pendant lesquelles je l'accompagne.

En 2009 mon père transmet son activité à ces enfants (ma sœur et moi) et part en retraite. La ville de Zürich me conseille alors de participer à la formation VFB-S.

En 2010 je débute le cours VFB-S jusqu'en 2011.

En 2011 ma sœur et moi-même fondent la société tuttifix sarl.

Depuis, je participe à des formations complémentaires telles que PSAgA et Protection phytosanitaire.

Depuis 2013 je présente régulièrement des exposés durant les cours de Permis pour l'emploi des pesticides pour la lutte antiparasitaire en géneral.

Depuis 2017 je suis intervenant à raison d'une journée complète par semaine.

A ce jour nous avons sept salariés travaillant dans notre entreprise.

Motivations

- Pour la fédération, il serait important d'avoir des professionnels du métier commission de l`éducation.
- Je partage volontiers mes connaissances aux techniciens nuisibles débutants ou expérimentés.
- Je souhaite renforcer la réputation de notre métier auprès des autorités et du grand public.

SIEGENTHALER
REVISION

Jahresrechnung

Rapport annuel

vom 01.01.2021 bis 31.12.2021

Verband Schweizer Schädlingsbekämpfer (VSS)
Fédération Suisse des Désinfestateurs (FSD)
Kapellenstrasse 14
3001 Bern

Worblaufen, 15.03.2022

An die Generalversammlung des
Verband Schweizer Schädlingsbekämpfer (VSS)
3001 Bern

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) des Vereins Verband Schweizer Schädlingsbekämpfer (VSS) für das am 31. Dezember 2021 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Worblaufen, 15.03.2022

SIEGENTHALER REVISION AG

Bruno Hostettler
Zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor

Patrick Nascarella
Zugelassener Revisionsexperte

A l'assemblée générale des membres de la
Fédération Suisse des Désinfestateurs (FSD)
3001 Berne

Rapport de l'auditeur

En notre Qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la Fédération suisse des désinfestateurs pour l'exercice arrêté au 31. décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annels incombe à la comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exgences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Worblaufen, 15 mars 2022

SIEGENTHALER REVISION AG

Bruno Hostettler
expert-réviseur agrée
réviseur responsable

Patrick Nascarella
expert-réviseur agrée

BILANZ **Verband Schweizer Schädlingsbekämpfer (VSS)**
BILAN **Fédération Suisse des Désinfestateurs (FSD)**

	31.12.2021 CHF	%	31.12.2020 CHF	%
AKTIVEN / ACTIFS				
Kasse / Caisse	41.85	0.0	123.15	0.0
PostFinance	332'849.80	99.6	255'600.01	87.9
Flüssige Mittel / Liquidités	**332'891.65**	**99.6**	**255'723.16**	**88.0**
Forderungen / Débiteurs	14'550.00	4.4	33'000.00	11.3
Delkredere / Ducroire	-14'300.00	-4.3	0.00	0.0
Forderungen aus Lieferungen und Leistungen / Créances résultant de la vente de biens et de prestations	**250.00**	**0.1**	**33'000.00**	**11.3**
Aktive Rechnungsabgrenzungen / Actifs de régularisation	1'010.25	0.3	2'028.50	0.7
Aktive Rechnungsabgrenzungen / Actifs de régularisation	**1'010.25**	**0.3**	**2'028.50**	**0.7**
TOTAL UMLAUFVERMÖGEN / TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	**334'151.90**	**100.0**	**290'751.66**	**100.0**
TOTAL AKTIVEN / TOTAL ACTIFS	**334'151.90**	**100.0**	**290'751.66**	**100.0**

BILANZ **Verband Schweizer Schädlingsbekämpfer (VSS)**
BILAN **Fédération Suisse des Désinfestateurs (FSD)**

	31.12.2021 CHF	%	31.12.2020 CHF	%
PASSIVEN / PASSIFS				
Verbindlichkeiten / Créanciers	52'019.35	15.6	38'556.40	13.3
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen / Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations	**52'019.35**	**15.6**	**38'556.40**	**13.3**
Passive Rechnungsabgrenzungen / Passifs de régularisation	156'844.65	46.9	174'557.45	60.0
Passive Rechnungsabgrenzungen Passifs de régularisation	**156'844.65**	**46.9**	**174'557.45**	**60.0**
TOTAL KURZFRISTIGES FREMDKAPITAL / TOTAL FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME	**208'864.00**	**62.5**	**213'113.85**	**73.3**
Rückstellungen / Réserves Juristische Beratung / Provision pour conseils et frais juridiques	18'740.00	5.6	18'740.00	6.4
Übrige langfristige Verbindlichkeiten / Autre dettes à long terme	**18'740.00**	**5.6**	**18'740.00**	**6.4**
TOTAL LANGFRISTIGES FREMDKAPITAL / TOTAL FONDS ÉTRANGERS À LONG TERME	**18'740.00**	**5.6**	**18'740.00**	**6.4**
TOTAL FREMDKAPITAL / TOTAL FONDS ÉTRANGERS	**227'604.00**	**68.1**	**231'853.85**	**79.7**
Vereinskapital / Capital	58'897.81	17.6	12'644.31	4.3
Grundkapital / Fonds propres	**58'897.81**	**17.6**	**12'644.31**	**4.3**
Jahresergebnis / Résultat annuel	47'650.09	14.3	46'253.50	15.9
Reserven und Bilanzverlust / Réserves et Déficit accumulé	**47'650.09**	**14.3**	**46'253.50**	**15.9**
TOTAL EIGENKAPITAL / TOTAL FONDS PROPRES	**106'547.90**	**31.9**	**58'897.81**	**20.3**
TOTAL PASSIVEN / TOTAL PASSIFS	**334'151.90**	**100.0**	**290'751.66**	**100.0**

ERFOLGSRECHNUNG
COMPTE DE RÉSULTAT

Verband Schweizer Schädlingsbekämpfer (VSS)
Fédération Suisse des Désinfestateurs (FSD)

	2021	%	2020	%
	CHF		CHF	
Mitgliederbeiträge / Cotisations des membres	104'420.00	107.7	104'250.00	94.6
Gönnerbeiträge / Cotisations sympathisants	4'800.00	5.0	4'800.00	4.4
Eingangsfinanzen / Finances d'entrée	2'000.00	2.1	0.00	-
Zuweisung Delkredere / Attribution Ducroire	-14'300.00	-14.8	0.00	-
Total Mitgliederbeiträge / Total Cotisations des membres	**96'920.00**	**100.0**	**109'050.00**	**98.9**
Vermietung Stände / Location de stands	0.00	-	1'200.00	100.0
Total Sonstige Produkte / Total produits divers	**0.00**	**-**	**1'200.00**	**1.1**
Total Betriebsertrag / Total produits d'exploitation	**96'920.00**	**100.0**	**110'250.00**	**100.0**
Honorar Geschäftsführung / Honoraires	-52'000.00	-53.7	-52'000.00	-47.2
Sekretariatskosten / Débours de secrétariat	-2'952.10	-3.0	-1'817.45	-1.6
Revision / Révision	-1'680.10	-1.7	-1'680.10	-1.5
Rechtshilfe, Beratung / Conseil juridique, Conseil	-5'834.75	-6.0	-3'269.70	-3.0
Übersetzungen Vorstand / Traductions Comité	-725.24	-0.7	-485.66	-0.4
Übersetzungen Verschiedene / Traductions Divers	-656.70	-0.7	-89.78	-0.1
Kosten Generalversammlung / Frais Assemblée générale	-8'290.11	-8.6	-4'616.05	-4.2
Komiteespesen / Frais comité	-15'852.40	-16.4	-12'245.90	-11.1
Beitrag CEPA / Cotisation CEPA	-2'993.80	-3.1	-2'878.22	-2.6
Fachzeitschriften Mitglieder / Revues spécialisées membres	-8'147.75	-8.4	-7'494.45	-6.8
Internet	-1'343.30	-1.4	-1'056.10	-1.0
Übrige Spesen / Autres frais	0.00	-	-6.30	-0.0
Total Betriebsaufwand / Total charges d'exploitation	**-100'476.25**	-103.7	**-87'639.71**	-79.5
BETRIEBSERGEBNIS / RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-3'556.25**	**-3.7**	**22'610.29**	**20.5**
Finanzaufwand / Charges financières	-2'102.26	-2.2	-1'043.82	-0.9
Finanzerfolg / Résultat des placements financiers	**-2'102.26**	**-2.2**	**-1'043.82**	**-0.9**
BETRIEBLICHES ERGEBNIS VOR STEUERN (EBT) / RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT IMPÔTS	**-5'658.51**	**-5.8**	**21'566.47**	**19.6**

ERFOLGSRECHNUNG
COMPTE DE RÉSULTAT

Verband Schweizer Schädlingsbekämpfer (VSS)
Fédération Suisse des Désinfestateurs (FSD)

	2021	**%**	**2020**	**%**
	CHF		CHF	
Ausserordentlicher Ertrag / Produits exceptionnels	272.20	0.3	5'443.35	4.9
Ausserordentlicher Aufwand / Charges exceptionnels	-527.80	-0.5	-0.40	-0.0
Betrieblicher Nebenerfolg / Postes extraordinaires	**-255.60**	**-0.3**	**5'442.95**	**4.9**
Erträge Berufsausbildung / Produits formation professionnelles	505'900.00	522.0	309'597.00	280.8
Aufwände Berufsausbildung / Charges formation professionnelles	-452'235.80	-466.6	-290'326.47	-263.3
Ausserordentlicher Erfolg / Résultat exeptionnel				
Ausserordentlicher Erfolg / Résultat exeptionnel	**53'664.20**	**55.4**	**19'270.53**	**17.5**
JAHRESERGEBNIS VOR STEUERN /				
RÉSULTAT ANNUEL AVANT IMPÔTS	**47'750.09**	**49.3**	**46'279.95**	**42.0**
Steuerschätzung / Provision estimée pour impôts	-1'000.00	-1.0	-26.45	-0.0
JAHRESERGEBNIS / RÉSULTAT ANNUEL	**46'750.09**	**48.2**	**46'253.50**	**42.0**

ANHANG DER JAHRESRECHNUNG
ANNEXE AUX COMPTES

Verband Schweizer Schädlingsbekämpfer (VSS)
Fédération Suisse des Désinfestateurs (FSD)

ALLGEMEINE ANGABEN / INDICATION GÉNÉRALES

Firma, Rechtsform und Sitz / Société, forme juridique, siège social
Verband Schweizer Schädlingsbekämpfer (VSS), Verein, Kapellenstrasse 14, 3001 Bern
Fédération Suisse des Désinfestateurs (FSD),Association, Kapellenstrasse 14, 3001 Bern
Unternehmens-Identifikationsnummer (UID) / Numéro d'identification des entreprises (DIE) CHE104.234.37

Anzahl Vollzeitstellen / Nombre de postes à temps plein	**2020**	**2019**
Anzahl der Vollzeitstellen im Jahresdurchschnitt / Moyenne nombre de postes à temps plein	<10	<10

BILANZIERUNGS- UND BEWERTUNGSMETHODEN / MÉTHODES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉVALUATION

Angaben über die in der Jahresrechnung angewandten Grundsätze
Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizer Gesetzes, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung des Obligationenrechts (Art. 957 bis 962) erstellt.

Informations sur les principes appliqués dans les comptes annuels
Les présents comptes ont été établis en conformité avec les principes du nouveau droit comptable suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du Code des Obligations (art. 957 à 962).

In der Jahresrechnung wurden die nachfolgenden Grundsätze angewendet:
Die Rechnungslegung erfordert vom Vorstand Schätzungen und Beurteilungen, welche die Höhe der ausgewiesenen Vermögenswerte und Verbindlichkeiten sowie Eventualverbindlichkeiten im Zeitpunkt der Bilanzierung, aber auch Aufwendungen und Erträge der Berichtsperiode beeinflussen könnten.

Der Vorstand entscheidet dabei jeweils im eigenen Ermessen über die Ausnutzung der bestehenden gesetzlichen Bewertungs- und Bilanzierungsspielräume. Zum Wohle der Gesellschaft können dabei im Rahmen des Vorsichtsprinzips Abschreibungen, Wertberichtigungen und Rückstellungen über das betriebswirtschaftlich benötigte Ausmass hinaus gebildet werden.

Les principes suivants ont été appliqués aux comptes annuels:
La présentation des comptes exige du comité des évaluations et appréciations susceptibles d'influencer le montant des fonds, des dettes et des dettes éventuelles mais aussi des charges et des produits de l'exercice.

De ce fait, le comité décide à chaque fois selon sa libre appréciation de l'utilisation des marges de manoeuvre légales à sa disposition pour les évaluations et inscriptions au bilan. Il lui est donc possible de procéder, en respectant le principe de précaution, à des amortissements, ajustements de valeurs et provisions allant au-delà des montants nécessaires à la bonne marche de l'association.

Wesentliche Ereignisse nach dem Bilanzstichtag

Nach dem Bilanzstichtag und bis zur Verabschiedung der Jahresrechnung durch den Vorstand sind keine wesentlichen Ereignisse eingetreten, welche die Aussagefähigkeit der Jahresrechnung beeinträchtigen könnten bzw. an dieser Stelle offen gelegt werden müssen.

Événements importants survenus après la date de clôture

Après la date de clôture et jusqu'à l'adoption des états financiers annuels par la comité aucun événement significatif susceptible d'affecter la valeur informative des états financiers annuels ou devant être divulgué ici ne s'est produit.

Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingsbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Erfolgsrechnung / Compte de résultat

	2020 CHF	2021 CHF	Budget 2022 CHF
Betriebsertäge / Produits d'exploitation			
Lieferungen und Leistungen / Livraisons et prestations			
Mitgliederbeiträge / Cotisations des membres	104'250.00	104'420.00	104'000.00
Gönner Beiträge / Cotisations sympathisants	4'800.00	4'800.00	4'800.00
Eingangsfinanzen / Finances d'entrée	-	2'000.00	1'000.00
	109'050.00	***111'220.00***	***109'800.00***
Sonstige Produkte / Produits divers			
Vermietung Stände / Location de stands	1'200.00	-	-
	1'200.00	***-***	***-***
Betriebsertragstotal / Total produits d'exploitation	**110'250.00**	**111'220.00**	**109'800.00**
Betriebsaufwand / Charges d'exploitation			
Verwaltungskosten / Charges d'administration			
Honorargeschäftsführung / Honoraires	-52'000.00	-52'000.00	-52'000.00
Sekretariatskosten Debours / Débours de secrétariat	-1'817.45	-2'952.10	-2'500.00
Revision / Révision	-1'680.10	-1'680.10	-1'800.00
Rechtshilfe, Beratung / Conseil juridique, Conseil	-3'269.70	-5'834.75	-10'000.00
Kommunikation, Lobbying / Communication, Lobbying	-	-	-2'000.00
Übersetzungen Vorstand / Traductions - Comité	-485.66	-725.24	-1'300.00
Übersetzungen Verschiedene / Traductions - Divers	-89.78	-656.70	-1'000.00
GV-Kosten / Frais AG	-4'616.05	-8'290.11	-8'000.00
Komiteespesen / Frais comité	-12'245.90	-15'852.40	-14'400.00
Beitrag CEPA / Cotisation CEPA	-2'878.22	-2'993.80	-3'000.00
Fachzeitschriften für Mitglieder / Revues spécialisées pour membres	-7'494.45	-8'147.75	-8'000.00
Internet	-1'056.10	-1'343.30	-15'000.00
Übrige Spesen / Autres frais	-6.30	-	-1'000.00
	-87'639.71	***-100'476.25***	***-120'000.00***
Betriebsaufwandstotal / Total charges d'exploitation	**-87'639.71**	**-100'476.25**	**-120'000.00**
Betriebsergebnis / Résultat d'exploitation	**22'610.29**	**10'743.75**	**-10'200.00**
Finanzerfolg / Résultat des placements financiers			
Bank- und Postzinsen / Intérêts bancaires et postaux	-964.72	-2'005.91	-2'000.00
Bank-und PC-Spesen / Frais bancaires et postaux	-79.10	-96.35	-400.00
	-1'043.82	***-2'102.26***	***-2'400.00***
Betrieblicher Nebenerfolg / Postes extraordiaires			
Ausserordentlicher Ertrag / Produits exceptionnels	5'443.35	272.20	-
Ausserordentlicher Aufwand / Charges exceptionnelles	-0.40	-527.80	-
	5'442.95	***-255.60***	***-***
Ausserordentlicher Erfolg / Résultat exceptionnel			
Eträge Berufsausbildung/ Produits formation professionnelles	309'597.00	505'900.00	435'000.00
Aufwände Berufsausbildung / Charges formation professionnelles	-290'326.47	-452'235.80	-421'806.60
	19'270.53	***53'664.20***	***13'193.40***
Jahresergebnis vor Steuern / Résultat annuel avant impôts	**46'279.95**	**62'050.09**	**593.40**

Bern, 23.02.2022
TS/myj

Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingsbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Erfolgsrechnung / Compte de résultat

	2020 CHF	2021 CHF	Budget 2022 CHF
Direkte Steuern / Impôts directs			
Steuerschätzung / Provision estimée pour impôts	-26.45	-100.00	-300.00
	-26.45	***-100.00***	***-300.00***
Jahresergebnis vor Rückstellungen / Résultat annuel avant réserves	**46'253.50**	**61'950.09**	**293.40**
Rückstellungen / Réserves			
Delkredere / Ducroire			
Zuweisung Reserven / Attribution des réserves	-	-14'300.00	-
	-	***-14'300.00***	***-***
JAHRESERGEBNIS / RESULTAT ANNUEL	**46'253.50**	**47'650.09**	**293.40**

Bern, 23.02.2022
TS/myj

Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingsbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Erfolgsrechnung / Compte de résultat

Berufsausbildung / Formation professionnelle

	2020 CHF	2021 CHF	Budget 2022 CHF
Erträge / Produits			
Frühlingskurse / Cours printemps	-	1'400.00	1'600.00
Herbstkurse / Cours automne	-	-	19'000.00
Fachbewilligung VFB-S / Cours pour permis Oper-P	259'997.00	311'050.00	288'000.00
Übrige Kurse / Autres cours	-	-	3'000.00
GasKurs / Cours gazage	-	85'550.00	37'000.00
Wespenkurs / Cours guêpes	48'100.00	107'900.00	86'400.00
Übrige Erträge / Autres revenus	1'500.00	-	-
Total Erträge / Total produits	**309'597.00**	**505'900.00**	**435'000.00**
Aufwände / Charges			
Berufsausbildungshonorar / Honoraires Formation prof.	-3'000.00	-3'000.00	-3'000.00
Löhne / Salaires	-86'696.20	-149'106.10	-87'206.60
Honorar CP Assistenz Ausbildung / Honoraires CP assistente formation			-40'000.00
Sitzungsgelder / Indemnités de séance CFP	-7'092.40	-18'793.55	-18'000.00
Sitzungsspesen AKB / Frais de séance CFP	-	-75.00	-100.00
Übersetzungen AKB / Traductions - CFP	-	-379.80	-500.00
Weiterbildung Frühling / Formation continue printemps	-	-8'653.50	-4'000.00
Weiterbildung Herbst / Formation continue automne	-150.00	-4'431.45	-35'000.00
Fachbewilligung VFB-S / Cours pour permis Oper-P	-171'528.17	-189'899.85	-172'000.00
GasKurs / Cours gazage	-7'610.55	-25'420.65	-31'000.00
Wespenkurs / Cours guêpes	-8'712.75	-24'908.65	-20'000.00
Aufwand Weiterbildung / Charges Cours	-4'380.95	-13'747.65	-1'000.00
Überarbeitung der Kursunterlangen / Mise à jour des supports de cours	-	-	-10'000.00
Ausserordentlicher Aufwand / Charges exceptionnelles	-1'155.45	-13'819.60	-
Total Aufwände / Total charges	**-290'326.47**	**-452'235.80**	**-421'806.60**
BERUFSAUSBILDUNGSERGEBNIS / RESULTAT FORMATION PROFESSIONNELLE	**19'270.53**	**53'664.20**	**13'193.40**

Bern, 23.02.2022
TS/myj